

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Rapport annuel

Exercice clos le 31/12/2024

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	14
Rapport du commissaire aux comptes	22
<u>Comptes annuels</u>	
Bilan	26
Actif	26
Passif	27
Compte de résultat	28
<u>Annexe</u>	
Stratégie et profil de gestion	31
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	32
Règles & méthodes comptables	34
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	37
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	38
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	39
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	40
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	40
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	41
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	42
Exposition directe sur le marché des devises	43
Exposition directe aux marchés de crédit	44
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	45
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	46
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	48
Créances et dettes - ventilation par nature	48
Frais de gestion, autres frais et charges	49
Engagements reçus et donnés	51
Acquisitions temporaires	51
Instruments d'entités liées	52
Détermination et ventilation des sommes distribuables	53
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	53
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	55
Inventaire des actifs et passifs	57
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	58
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	61
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	61
Synthèse de l'inventaire	62

Informations SFDR	63
Comptes annuels au 29/12/2023	70

Commercialisateurs	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE 153, rue Saint Honoré - 75001 Paris. SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris. Les réseaux de distribution du groupe Swiss Life France. Les distributeurs externes agréés par la société de gestion. Le Fonds étant admis en Euroclear France, ses actions peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la société de gestion.
Société de gestion	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE 153, rue Saint Honoré - 75001 Paris.
Dépositaire et conservateur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Centralisateur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Etablissement placeur	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE 7, place Vendôme - 75001 Paris.
Commissaire aux comptes	RSM PARIS 26, rue Cambacérès - 75008 Paris.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont comptabilisées selon la méthode des intérêts encaissés.

Parts P, Parts F et Parts I : capitalisation des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Fonds a pour objectif de réaliser, sur une période de trois (3) ans, une performance annualisée, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence en s'exposant aux marchés internationaux d'actifs pour diversifier ses sources de rendement. L'indicateur de référence du Fonds est défini ci-après au point 2.3. Le Fonds a un profil de risque modéré, ce qui signifie qu'il investit majoritairement sur des actifs obligataires internationaux pour atteindre son objectif de gestion. Il investit également sur les marchés des actions et dans des stratégies dites alternatives liquides pour augmenter la diversification de ses sources de rendement.

A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière significative. En effet, les équipes de gestion de Swiss Life Asset Managers France sont convaincues qu'une analyse simultanée des aspects financiers et extra-financiers des émetteurs permet une meilleure identification des risques et opportunités associés et une création de valeur plus durable.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice composite constitué de :

i) 10% de l'indice MSCI Euro Net Total Return (NDDLEURO, indice des plus grandes capitalisations de la zone euro dont les dividendes sont réinvestis) ;

ii) 20% de l'indice MSCI World Net Total Return 100% Hedged EUR (MXWOHEUR, indice des plus grandes capitalisations mondiales, dividendes réinvestis) ; et

iii) 70% de l'indice Bloomberg Global Aggregate Hedged in EUR (LEGATREH, indice obligataire global des obligations de qualité, coupons réinvestis).

Ce Fonds est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut investir en totalité ou non dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

La Société de Gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si l'indice composant cet indicateur de référence subissait des modifications substantielles ou cessaient d'être fournis.

- Identité de l'administrateur :

- Les indices MSCI Euro et MSCI World sont administrés par la société MSCI Limited.
- L'indice Bloomberg Global Aggregate est administré par la société Bloomberg Index Services Limited.

- Inscription de l'administrateur au registre de l'ESMA :

MSCI Limited et Bloomberg Index Services sont régulés par la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni. Ils ne figurent plus sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA à la suite du Brexit sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds. Ils sont considérés comme administrateurs de pays tiers vis-à-vis de l'Union Européenne mais le Royaume-Uni a obtenu une reconnaissance d'équivalence de la part de l'ESMA et un accord de coopération a été mis en place entre l'ESMA et l'autorité compétente au Royaume-Uni.

- Informations complémentaires sur l'indicateur de référence :

- Des informations complémentaires sur les indices MSCI Euro et MSCI World sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <https://www.msci.com>
- Des informations complémentaires sur l'indice Bloomberg Global Aggregate sont accessibles via le site internet de l'administrateur : <https://www.bloomberg.com/markets/rates-bonds/bloomberg-fixed-income-indices>

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées

- Approche financière :

La stratégie d'investissement du Fonds repose sur une gestion discrétionnaire permettant de moduler son exposition aux différentes classes d'actifs en fonction de l'analyse financière des gérants, en investissant à travers des fonds d'investissement tels qu'autorisés dans la section « 2.4.2. Actifs entrant dans la composition de l'actif (hors dérivés intégrés) » ci-dessous.

Pour répondre à l'objectif de gestion, l'allocation entre les différentes classes d'actifs est déterminée par plusieurs modèles quantitatifs propriétaires d'aide à la décision (développés par Swiss Life Asset Managers) et par un comité d'investissement au sein de la société de gestion qui analyse les résultats des modèles et détermine les pondérations optimales à appliquer au portefeuille en fonction de l'environnement de marché et des contraintes d'investissement du Fonds.

Le processus de gestion du Fonds s'appuie sur une approche systématique et fondamentale reposant sur l'analyse de critères financiers, à laquelle est associée un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière significative.

La gestion est réactive et flexible. Les expositions du Fonds aux différentes classes d'actifs sont limitées par les contraintes suivantes :

- L'exposition du Fonds aux actions peut varier entre 0% et 50% de l'actif net.
- L'exposition du Fonds aux obligations peut varier entre 50% et 100% de l'actif net.
- L'exposition du Fonds aux stratégies alternatives peut varier entre 0 et 30% de l'actif net.

Le Fonds ne sera ni exposé ni investi en obligations contingentes convertibles. La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre -3 et 10.

o Allocation :

Le Fonds est stratégiquement exposé :

- d'une part aux classes d'actifs traditionnelles suivantes : actions et instruments financiers de taux (obligations d'Etat, obligations du secteur privé (marché du crédit), etc.) ; et, d'autre part,
- à d'autres classes d'actifs ou des stratégies de gestion ayant pour objectif un complément de rendement par rapport aux classes d'actifs traditionnelles.

Le Fonds peut être exposé via des OPCVM ou des FIA aux classes d'actif autorisées, dans les contraintes d'investissement définies plus haut, avec les restrictions additionnelles suivantes :

- 50% maximum en actions de grandes capitalisations (supérieures à 1 milliard d'euros), de toutes zones géographiques ;

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

- 10% maximum en actions de petite et moyenne capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros), de toutes zones géographiques ;
- 10% maximum en actions de marchés émergents ;
- 10% maximum en obligations de marchés émergents ;
- 10% maximum en obligations convertibles ;
- 30% maximum en titres de taux de notation inférieure à « investment grade » (i.e. Standard & Poor's A-3 court terme / BBB-long terme ou Moody's Investors Service P-3 court terme / Baa3-long terme) ou en titres non notés ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion (y compris titres subordonnés et hors obligations contingentes convertibles) ;
- 10% maximum en stratégies alternatives intervenant sur des classes d'actifs non traditionnelles.

o Sélection des OPC :

Le gérant du Fonds sélectionne les OPC permettant d'atteindre cette allocation (cas d'un OPC géré passivement) et, le cas échéant, de surperformer les indices de référence propres au segment de l'allocation (cas d'un OPC géré activement).

Le Fonds peut être investi en parts et/ou actions d'OPC internes et/ou externes au groupe Swiss Life. Les fonds externes sont sélectionnés par le gérant au sein d'un univers de fonds approuvés par le comité de sélection de fonds externes de Swiss Life Asset Managers France.

Les critères de sélection des OPC par le gérant sont notamment les suivants :

- la rigueur du processus d'investissement ;
- la performance relative de l'OPC ;
- l'écart de suivi de l'OPC (tracking error) ;
- le taux de frais de gestion.

- Approche extra-financière :

o Prise en compte des risques de durabilité :

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité dans son processus d'investissement.

Le Fonds investit dans des OPC. De ce fait, le processus de sélection des fonds sous-jacents intègre systématiquement une analyse sur la manière dont les sociétés de gestion gérant ces fonds prennent en compte les risques de durabilité, pour s'assurer de la prise en compte de ces derniers d'une manière cohérente avec la stratégie globale ESG du fonds.

A titre d'illustration, les fonds sous-jacents qui sont gérés par Swiss Life Asset Managers France prennent en compte les risques de durabilité à travers :

- Des politiques d'exclusion sur les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et la violation des principes du Pacte Mondial,
- L'utilisation d'un score PAI (Principal Adverse Impacts, ou principales incidences négatives) propriétaire – dans le cas des fonds article 8 et 9,
- L'interdiction des investissements dans des émetteurs dont les performances ESG sont faibles, ou qui font face à des controverses sévères – dans le cas des fonds article 8 et 9.

o Règles ESG prises en compte dans la construction du portefeuille :

Au moins 90 % des investissements du Fonds (évalués en termes de capitalisation et exprimé en pourcentage des actifs du Fonds), à l'exception des obligations et autres titres de créance émis par des Etats et des liquidités sous forme de dépôt d'espèces, est investi dans des fonds disposant du label ISR français ou des fonds respectant eux-mêmes les critères quantitatifs engageants permettant de qualifier la stratégie comme significativement engageante, à savoir :

- soit une approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers d'investissement consistant à améliorer la notation extra-financière moyenne du fonds par rapport à celle de l'univers d'investissement : la note sera a minima supérieure à celle de l'univers d'investissement duquel ont été retirés les 20% des valeurs les moins bien notées,
- soit une approche en « sélectivité » par rapport à l'univers d'investissement : réduction de l'univers d'investissement de départ d'au moins 20% sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG),
- soit une approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers d'investissement : amélioration significative de la note ESG du portefeuille vis-à-vis d'un autre indicateur extra-financier par exemple l'empreinte carbone,
- soit une autre approche :

o une autre approche (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) permettant de démontrer en quoi l'approche retenue peut être considérée comme significative,

o la poursuite d'un objectif d'investissement durable (par exemple, la sélection d'entreprises réalisant une part significative de leur chiffre d'affaires sur des activités contribuant à l'atteinte d'objectifs environnementaux et/ou sociaux).

Un processus associant plusieurs équipes permet de s'assurer avant tout investissement du respect des critères décrits ci-dessus par le fonds sélectionné. Le processus prévoit aussi une revue trimestrielle pendant la durée de l'investissement.

L'analyse des fonds sous-jacents se base à la fois sur des critères quantitatifs (obtention du Label ISR, composition du fonds, notation ESG, exposition à des activités sensibles d'un point de vue environnemental ou social, etc.) et sur des critères qualitatifs (engagement de la société de gestion, moyens consacrés à l'analyse ESG, etc.).

o Méthodologies de notation des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, ou PAI)

Le Fonds est un fonds de fonds. De ce fait, le Fonds prend en compte les PAI dans ses décisions d'investissements par l'intermédiaire des fonds sous-jacents. La position des sociétés de gestion gérant les fonds sous-jacents au sujet des PAI est systématiquement analysée pour s'assurer de la prise en compte de ces derniers d'une manière cohérente avec la stratégie globale ESG du fonds.

Dans le cadre des fonds sous-jacents gérés par Swiss Life Asset Managers France, la notation PAI de chaque émetteur est établie sur la base d'un modèle propriétaire qui traduit la valeur de chaque indicateur PAI obligatoire en une note basée sur sa gravité (les valeurs des indicateurs PAI sont fournies par des fournisseurs de données externes). Tous les scores des différents indicateurs PAI sont ensuite additionnés pour constituer la notation PAI de l'émetteur. Selon notre méthodologie, plus la note obtenue est basse, meilleure elle est.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et à la politique d'investissement responsable de la société de gestion, qui définit le processus mis en œuvre dans le cadre la prise en compte des PAI, toutes deux disponibles sur le site Internet de la société de gestion à cette adresse : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html>.

o Limites méthodologiques des approches extra-financières

o Limites méthodologiques liées à l'analyse de la Société de gestion (PAI) :

- Le score PAI n'est pas ajusté par secteur, et peut donc générer des biais importants en favorisant ou défavorisant certains secteurs. Néanmoins, ces biais sont cohérents avec l'objectif de la réglementation SFDR, qui vise à évaluer les principales incidences négatives des émetteurs sur l'environnement et sur la société, de manière absolue et non pas de manière relative par secteur.
- Certaines données sous-jacentes ne sont pas disponibles, et tous les émetteurs ne sont donc pas évalués avec le même niveau d'information initial.

o Limites méthodologiques de l'approche extra-financière des fonds sous-jacents :

Les fonds sous-jacents gérés par des sociétés de gestion externes au groupe Swiss Life présentent leurs propres méthodologies de prise en compte des critères ESG. Ainsi l'allocation des fonds sous-jacents au sein du portefeuille peut aboutir à un portefeuille hébergeant des approches ESG différentes. Une analyse de ces méthodologies, à la fois quantitative et qualitative, est réalisée par Swiss Life Asset Managers afin de s'assurer de la cohérence des approches avec sa propre politique d'investissement responsable.

Davantage d'informations peuvent être trouvées en annexe du prospectus, au sein de l'annexe – information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8 du Règlement SFDR.

Actifs entrant dans la composition de l'actif (hors dérivés intégrés)

- Actions ou parts d'OPC de droit français, OPCVM de droit étranger, FIA établis dans un autre Etat membre ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le Fonds peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net, dans des OPCVM (dont ETF (exchange traded fund)) français et européens conformes à la Directive 2009/65/CE ; ou,
- dans la limite de 30% son actif net, dans des FIA français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux quatre critères de l'article L.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les ETF peuvent être des « trackers » simples sans effet de levier, ou à effet de levier, dans les deux cas sous forme d'OPCVM. Ces instruments financiers seront sélectionnés pour atteindre l'objectif d'allocation défini par la gestion dans le respect des contraintes énumérées plus haut.

Le Fonds peut être investi en parts et/ou actions d'organismes de placement collectifs (OPC) internes et/ou externes au groupe Swiss Life.

- Actions et autres titres assimilés : non autorisés.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire et obligataire : non autorisés.

- Titrisation / Fonds Communs de créances : non autorisés.

Les instruments dérivés :

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés : oui
- organisés : oui
- de gré à gré : oui

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action : oui
- taux : oui
- change : oui
- crédit : non

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture des risques actions, taux, change et crédit : oui
- exposition des risques actions, taux, change et crédit : oui
- Arbitrage : oui

- Nature des instruments utilisés :

- Futures : oui (sur taux et indices d'actions)
- Options : non
- Swaps de taux : non
- Swaps de change : oui
- Total return swaps : non
- Change à terme : oui
- Dérivés de crédit : non

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Ces instruments seront utilisés en vue d'exposer le portefeuille aux risques actions et au risque de taux conformément à l'objectif de gestion et aux contraintes d'exposition explicitées dans le présent document, ou de couvrir le risque de taux, le risque actions et le risque de change, dans la limite de 100% de l'actif.

Les produits dérivés seront utilisés que ce soit en couverture (partielle ou totale) ou en exposition – en accord avec la politique de gestion.

L'exposition globale du Fonds peut aller jusqu'à 200% par le biais des investissements en OPCVM et en instruments dérivés.

- Gestion des garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le Fonds peut recevoir des garanties financières (appelées collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera la réglementation applicable, notamment les éléments suivants :

- la garantie financière sera donnée sous forme d'espèces, ou d'instruments financiers. Les types d'instruments financiers éligibles sont notamment ceux autorisés à l'actif du Fonds en vertu de la politique d'investissement de celui-ci ;
- les critères en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation et de diversification.

L'évaluation de la garantie financière est faite au prix de marché (mark to market) et des appels de marges sont mis en place en cas de dépassement des seuils de déclenchement définis avec les contreparties.

Les instruments financiers reçus en garantie financière peuvent faire l'objet d'une décote.

La description des garanties acceptables en ce qui concerne les types d'actifs, l'émetteur, l'échéance, la liquidité ainsi que la diversification des garanties et les politiques en matière de corrélation est détaillée dans la politique de gestion des garanties financières.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, et/ou investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

Les contreparties retenues pour la réalisation de ces opérations sont des établissements financiers de premier ordre (notation de crédit long terme minimum de A- ou une notation jugée équivalente par la société de gestion) membres de l'Union européenne et/ou de l'OCDE. Les contreparties doivent avoir une notation de crédit long terme minimum de A- ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Titres intégrant des dérivés : non autorisés.

Dépôts :

Afin de gérer sa trésorerie, le Fonds est autorisé, dans les limites réglementaires, à utiliser les dépôts d'une durée maximale de douze mois auprès d'établissement de crédit dont le siège est établi dans un état membre de la CEE ou partie à l'EEE ou un état considéré comme équivalent.

Emprunts d'espèces :

Les emprunts d'espèces ne sont pas autorisés dans le portefeuille.

Néanmoins, par dérogation et conformément à la réglementation en vigueur, le Fonds peut effectuer des emprunts d'espèces de manière temporaire dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : non autorisées.

Profil de risque :

L'investisseur est averti que son capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. Au travers des investissements du Fonds, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

- Risque actions :

L'investisseur est soumis aux risques propres aux marchés des actions internationales étant précisé que le gérant à la latitude d'exposer jusqu'à 50% de l'actif net du Fonds à cette catégorie d'actifs. L'exposition aux marchés des pays émergents ainsi que l'exposition aux petites et moyennes capitalisations (respectivement inférieures à 2 et 10 milliards d'euros pour les actions US et 1 et 5 milliards d'euros pour les actions non-US) peuvent entraîner des baisses plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative. Cette exposition peut entraîner une baisse de la valeur liquidative pouvant exposer l'investisseur à une perte en capital.

- Risque de change :

Le Fonds peut investir une partie de son portefeuille dans des actifs libellés dans une autre devise que l'euro. Le risque consiste en une baisse des cours des devises par rapport à l'euro, ce qui peut entraîner des baisses de la valeur liquidative en cas d'évolution défavorable de l'euro par rapport aux autres devises. Le Fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de l'actif net.

- Risque de contrepartie :

Ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis à vis du Fonds (par exemple : paiement de coupons, remboursement). Cet événement se traduira alors par un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds.

- Risque de crédit :

Il concerne la baisse de la valorisation des obligations et des titres de créances négociables. En cas de dégradation de la perception par le marché de la qualité d'un émetteur, la valeur du titre peut baisser et en cas de défaut de l'émetteur la valeur du titre peut être nulle, entraînant en conséquence une baisse de la valeur liquidative de la part. L'exposition aux « high yield » peut entraîner des variations plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative.

- Risque de durabilité :

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité dans son processus de prise de décision d'investissement. Un risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social, ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survenait, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement. Un émetteur qui s'engage dans des activités qui portent gravement atteinte à un ou plusieurs facteurs de durabilité est exposé à un risque de réputation et de marché qui pourrait affecter négativement la valeur des instruments financiers qu'il a émis, et que le Fonds détient. L'exposition à ce risque pourrait donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le portefeuille ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et sa valeur liquidative peut avoir une performance négative.

- Risque de liquidité :

Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds. La société de gestion met en place des mécanismes de gestion de la liquidité afin de protéger les porteurs tout en préservant l'intégrité des marchés, dans le respect des réglementations en vigueur.

- Risque de modèle :

La stratégie de gestion du Fonds repose en partie sur l'utilisation d'un modèle quantitatif d'allocation d'actifs basé sur l'utilisation de données de marché historiques. Il existe un risque que le modèle soit inefficace dans la mesure où les configurations de marché passées peuvent ne pas se reproduire.

- Risque de performance :

La performance du Fonds peut se révéler inférieure à celle de son indice de référence.

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être intégralement restitué.

- Risque de taux :

L'investisseur est soumis aux risques propres au marché obligataire. Ce risque peut être synthétisé par la sensibilité nominale. Cette mesure représente la variation en pourcentage du prix d'une obligation consécutive à une variation de 1% des taux d'intérêt nominaux. Dans le cas d'un portefeuille de sensibilité 7 une hausse des taux nominaux de 1% peut faire varier la valeur liquidative du Fonds de – 7%. La sensibilité du portefeuille taux est comprise entre -3 et 10. Le gérant a la latitude d'exposer le portefeuille jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds à cette catégorie d'actifs (hors monétaires). Cette exposition peut entraîner une baisse de la valeur liquidative pouvant exposer l'investisseur à une perte en capital. Le risque est mesuré par la sensibilité qui traduit l'impact d'une variation des taux d'intérêt.

- Risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation ou moyenne capitalisation :

En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et notamment un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. Leur cours peut ainsi baisser plus rapidement et plus fortement que celui des grandes capitalisations. En conséquence, la valeur liquidative du Fonds pourra évoluer de la même façon et subir une baisse plus brutale que ne le ferait un investissement comparable dans des titres de grandes capitalisations. Afin de les identifier, les bornes de capitalisation boursière utilisées seront les suivantes : (i) les actions dont la capitalisation boursière sera strictement inférieure à 2 milliards d'euros pour les actions US et 1 milliard d'euros pour les actions non-US, seront identifiées comme des actions de petite capitalisation ; (ii) les actions dont la capitalisation boursière sera supérieure à 2 milliards d'euros pour les actions US et 1 milliard d'euros pour les actions non-US mais strictement inférieure à 10 milliards d'euros pour les actions US et 5 milliards d'euros pour les actions non-US, seront identifiées comme des actions de moyenne capitalisation; (iii) les actions dont la capitalisation boursière sera supérieure à 10 milliards d'euros pour les actions US et 5 milliards d'euros pour les actions non-US, seront identifiées comme des actions de grande capitalisation.

- Risque opérationnel :

Le risque opérationnel est le risque de perte pour le placement collectif ou le portefeuille individuel géré résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la Société de gestion, ou résultant d'événements extérieurs.

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : le gérant a la latitude d'exposer, par le biais des marchés dérivés, jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds. Cette surexposition peut entraîner une baisse de la valeur liquidative pouvant exposer l'investisseur à une perte de capital.

Les investissements envisagés dans le cadre du recours aux instruments dérivés sur le crédit, dans une situation de marché présentant une faible liquidité, pourraient entraîner en cas de nécessité de vente des actifs, des moins-values significatives.

- Risque spécifique lié aux organismes de titrisation ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) :

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents.

- Risques liés à l'utilisation des méthodologies de notation de la qualité extra-financière des titres :

Pour déterminer la qualité extra-financière des titres, le Fonds s'appuie sur une méthodologie développée par un prestataire externe (MSCI) ou sur une méthodologie développée en interne pour les PAI. Les limites de ces méthodologies sont décrites dans la section « stratégie d'investissement ». Ses résultats pourront être sensiblement différents de ceux d'autres agences de notation ou d'autres méthodologies, ce en raison du manque d'uniformisation et du caractère unique de chaque méthodologie.

- Risques liés aux interventions sur les marchés à terme et conditionnels, aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financière :

Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative du Fonds en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent. Le Fonds peut également recourir à des opérations de financement sur titres. Le recours à ces instruments et opérations sont susceptibles de créer des risques pour le Fonds tels que : (i) le risque de contrepartie (tel que décrit ci-dessus) ; (ii) le risque juridique (notamment celui relatif aux contrats mis en place avec les contreparties) ; (iii) le risque de conservation (le risque de perte des actifs donnés en dépôt en raison de l'insolvabilité, de la négligence ou d'actes frauduleux du dépositaire) ; (iv) le risque opérationnel (risque de perte pour le placement collectif ou le portefeuille individuel géré résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la société de gestion, ou résultant d'événements extérieurs y compris le risque juridique et le risque de documentation ainsi que le risque résultant des procédures de négociation, de règlement et d'évaluation appliquées pour le compte du placement collectif ou du portefeuille individuel) ; (v) le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque résultant de la difficulté d'acheter, vendre, résilier ou valoriser un titre ou une transaction du fait d'un manque d'acheteurs, de vendeurs, ou de contreparties), et, le cas échéant, (vi) les risques liés à la réutilisation des garanties (c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières remises par le Fonds ne lui soient pas restituées, par exemple à la suite de la défaillance de la contrepartie) ; (vii) le risque de surexposition (le Fonds peut amplifier les mouvements des marchés sur lesquels le gérant intervient et par conséquent, sa valeur liquidative risque de baisser de manière plus importante et plus rapide que celle de ses marchés).

Garantie ou protection – Politique de traitement équitable des investisseurs :

- Garantie ou protection :

Il est rappelé que ni le montant investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ou de protection. Ainsi, il se peut que le montant initialement investi ne puisse pas être intégralement restitué.

- Politique de traitement équitable des investisseurs

La société de gestion garantit un traitement équitable à l'ensemble des porteurs d'une même catégorie de parts du Fonds. Les modalités de souscription et de rachat et, l'accès aux informations sur le fonds sont similaires pour l'ensemble des porteurs du Fonds. Toutefois, la société de gestion peut être amenée à transmettre aux investisseurs relevant du contrôle de l'ACPR, de l'Autorité des marchés financiers ou des autorités européennes équivalentes, la composition du portefeuille du Fonds, pour les besoins de calcul des exigences réglementaires (par exemple liées à la directive 2009/138/CE – Solvabilité 2), dans les conditions et modalités prévues par la réglementation. Cet élément transmis n'est pas de nature à porter atteinte aux droits des autres porteurs, ces investisseurs s'étant engagés à respecter les principes repris à la position AMF 2004-07.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Souscripteurs concernés :

- **Parts P :** tous souscripteurs et plus particulièrement destinées aux particuliers.
- **Parts I :** tous souscripteurs et plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels.
- **Parts F :** réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires (i) soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs, ou (ii) fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF 2, ou (iii) fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.

- Profil type de l'investisseur :

Le Fonds s'adresse plus particulièrement aux investisseurs souhaitant profiter sur une durée minimum de 36 mois des marchés obligations internationaux et, dans une moindre mesure, des marchés actions internationaux, tout en acceptant les risques qui y sont liés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de son souhait de prendre ou non des risques, de l'horizon de placement.

Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

- Durée de placement recommandée : 3 ans.

- Restrictions applicables :

Ce fonds ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une US Person.

La définition d'US Person renvoie à toute personne des Etats Unis d'Amérique au sens de la Règle 902 du Règlement S du Securities Act de 1933, la définition de ce terme pouvant être modifiée par les lois, règles, règlements ou interprétations juridiques ou administratives. Ainsi, US Person désigne, sans s'y limiter :

- toute personne physique résidant aux Etats Unis d'Amérique ;
- toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation des Etats Unis d'Amérique ;
- toute succession ou « trust » dont l'exécuteur ou l'administrateur est une US Person ;
- toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une US Person trustee est une US Person ;
- toute agence ou filiale succursale d'une entité non américaine située aux États-Unis d'Amérique ;
- tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats Unis d'Amérique ;
- tout compte géré de manière discrétionnaire ou similaire (autre qu'une succession ou fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats Unis d'Amérique ; et
- toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats Unis d'Amérique et (ii) établie par une US Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime du Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » du Securities Act de 1933, tel qu'amendé, autres que des personnes physiques, des successions ou des trusts.

Par ailleurs, compte tenu des dispositions du règlement (UE) 833/2014 et du règlement (UE) 398/2022 du 9 mars 2022, la souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

Indications sur le régime fiscal :

Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le Fonds.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds et/ou aux plus-values réalisées par le porteur dépend des dispositions applicables dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles applicables à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

- Echange automatique d'informations fiscales (règlementation CRS) :

La Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 sur l'échange automatique de renseignements bancaires et financiers est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Cette Directive impose notamment aux sociétés de gestion ainsi qu'aux OPC une transmission systématique de données relatives à leurs clients.

Pour répondre aux exigences de l'Echange Automatique d'Information dans le domaine fiscal et en particulier aux dispositions de l'article 1649 AC du Code général des impôts, les porteurs seront tenus de fournir au Fonds, à la société de gestion ou à leur mandataire un certain nombre de renseignements sur leur identité personnelle, leurs bénéficiaires directs ou indirects, les bénéficiaires finaux et personnes les contrôlant. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres informations complémentaires relatives à la situation fiscale des porteurs pourront être demandées.

Le porteur sera tenu de se conformer à toute demande de la société de gestion de fournir ces informations afin de permettre à la société de gestion et au Fonds de se conformer à leurs obligations de déclaration. Ces données pourront faire l'objet d'une communication aux autorités fiscales françaises et être transmises par celles-ci à des autorités fiscales étrangères.

- Informations relatives à la finance durable :

o Informations relatives au Règlement SFDR :

Le Fonds promeut des critères environnementaux et sociaux au sens de l'article 8 paragraphe 1 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), tels que définis au sein de la stratégie d'investissement du Fonds, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité tels que définis au sein de ce prospectus dans son processus de décision d'investissement.

Swiss Life Asset Managers France, en tant que société de gestion, prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (les « PAI ») dans ses décisions d'investissement conformément au Règlement SFDR (Article 4, paragraphe 1, point a). Plus d'informations sont disponibles dans la « Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » accessible sur le site internet (<https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html>).

Conformément à l'article 7 du Règlement SFDR, la société de gestion prend également en compte les PAI dans ses décisions d'investissement au niveau du Fonds. Les informations sur la prise en compte des PAI au niveau du Fonds sont disponibles au sein de ce prospectus dans l'annexe d'information précontractuelle pour les produits financiers, établie en application du Règlement SFDR et du règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») et font l'objet d'un reporting ex-post dans le rapport annuel du fonds.

o Informations relatives au Règlement Taxonomie :

Le Règlement Taxonomie identifie les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental, selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des six objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm » ou principe consistant à ne pas causer de préjudice important). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Plus d'informations sont disponibles dans la stratégie d'investissement du Fonds et dans l'annexe d'information précontractuelle jointe à ce prospectus établie en application du Règlement SFDR et du Règlement Taxonomie.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et sur le site Internet : www.swisslife-am.com. Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE, 153, rue Saint Honoré - 75001 Paris. Le DICI est également disponible sur le site www.swisslife-am.com.
- Date d'agrément par l'AMF : 31 mars 2006.
- Date de création du FCP : 10 avril 2006.

Rapport d'activité

1. Environnement économique

Conformément aux attentes du marché, la consommation des ménages américains s'est essoufflée au premier trimestre 2024. Les chiffres du commerce de détail pour les mois de janvier et de février se sont révélés médiocres, et l'indice des directeurs d'achat du secteur des services a reculé en mars. Les signaux en provenance du Royaume-Uni étaient globalement positifs au premier trimestre. Les chiffres d'affaires dans le commerce de détail ont créé la surprise avec un rebond considérable en janvier, abandonnant leurs niveaux planchers. En février, l'indice des directeurs d'achat pour les services s'est maintenu en territoire expansionniste (54,3) pour le troisième mois consécutif. L'inflation globale de la zone euro s'est rapprochée de l'objectif de 2%. En Suisse, l'indice relatif à l'activité économique hebdomadaire établi par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a fait du surplace tout au long du premier trimestre. Dans un tel contexte, la Banque nationale suisse (BNS) a décidé le 21 mars d'abaisser ses taux d'intérêt. A l'issue de la réunion de la Réserve fédérale américaine de juin, son président Jerome Powell a mis en avant la vigueur de l'économie et du marché du travail des Etats-Unis. Les sondages ont toutefois révélé une profonde divergence entre, d'une part, la confiance des entreprises et, d'autre part, l'inquiétude des consommateurs. Les chiffres réels témoignent également de cette anxiété : les ventes au détail aux Etats-Unis ont diminué au deuxième trimestre, en termes nominaux. Bien que la Chine ait introduit en mai diverses mesures d'incitation visant à soutenir son secteur immobilier, les indicateurs du marché immobilier enregistrent une nouvelle baisse, à partir d'un niveau déjà faible. La Banque centrale européenne (BCE) a comme prévu abaissé son taux directeur de 25 points de base (pb) mi-juin. En Italie, le parti Frères d'Italie de Giorgia Meloni a remporté les élections européennes avec 29% des suffrages, augmentant ainsi sa part de voix de 3 points de pourcentage par rapport aux élections législatives italiennes de 2022.

En juillet, les ventes de détail ont enregistré une progression supérieure aux attentes, et l'indice des directeurs d'achat pour les services établi par S&P Global a pointé en territoire nettement expansionniste en août, pour le troisième mois consécutif. Début août, les données moroses sur le marché de l'emploi américain ont fait naître d'importantes craintes de récession, ce qui a entraîné une brève vague de ventes sur les marchés. Dans la zone euro, la production industrielle est demeurée inférieure à son niveau d'avant la pandémie. Les sondages faisaient également état d'une morosité certaine au sein de l'industrie. L'industrie allemande a été confrontée à de multiples défis. Durant la pandémie, la production a été mise en difficulté par les goulets d'étranglement au niveau de l'approvisionnement ainsi que par le manque de personnel. Aujourd'hui, c'est la faiblesse de la demande qui représente un frein bien plus important. La France a vécu un véritable conte estival : les Jeux olympiques ont parfaitement mis en scène les talents créatifs de l'Hexagone. Pour le reste, l'orientation politique du pays est parfois restée floue : il a fallu attendre plusieurs semaines après les élections pour que le président Emmanuel Macron nomme Michel Barnier au poste de Premier ministre. Les indicateurs conjoncturels communément utilisés pour la France ont été déformés par l'événement sportif exceptionnel : l'indice des directeurs d'achat pour le secteur manufacturier s'est effondré en août, notamment en raison d'une forte baisse des commandes intérieures. L'Italie n'a pas échappé au passage à vide actuel de l'industrie européenne. Depuis début 2023, les exportations des principaux pays exportateurs que sont l'Allemagne et la France diminuent apparemment en termes nominaux. En Suisse, les données économiques indiquent que l'industrie a fortement contribué à la croissance, qui est ressortie supérieure à la moyenne. L'économie britannique a fait belle figure. Les revenus réels ont augmenté et les consommateurs ont repris confiance. Quant à la croissance économique chinoise, le troisième trimestre n'a donné lieu à aucun signe d'amélioration. Le marché immobilier se situe notamment sur une trajectoire baissière par rapport à l'année précédente, qu'il s'agisse des ventes, des prix ou des investissements. En conséquence, Pékin a annoncé un train de mesures visant à relancer l'économie du pays.

Les actions américaines ont démarré l'année 2024 sur les chapeaux de roue. Les Sept Magnifiques ont à nouveau fait figure de locomotive et ont apporté les meilleures contributions à la performance du marché. Le marché européen s'est adjugé 3,6% en février. L'écart de performance par rapport au marché américain était donc restreint, et ce malgré une faible pondération du segment technologique au premier trimestre. En Suisse, la hausse s'est montée à 0,6% en février. En mars, le marché suisse a nettement sous-performé la zone euro en CHF. Malgré la reprise de l'économie, le marché actions européen n'a pas progressé au deuxième trimestre. Après un mois d'avril robuste, le marché britannique a nettement sous-performé l'ensemble de ses homologues en juin et est resté faiblement valorisé. Le marché actions suisse, deuxième marché le plus onéreux, a évolué latéralement en juin. En conséquence d'un mini-krach intervenu début septembre, certaines bourses ont clôturé le mois dans le rouge. Le marché boursier américain a une nouvelle fois progressé en juin (+5,4%), et ce bien que la baisse des taux directeurs attendue de la part de la Fed ne se soit pas concrétisée.

Le marché américain tel que mesuré par l'indice S&P 500 a perdu plus de 2% lors de la première séance de septembre, mais l'évolution des cours dans l'ensemble été positive sur le mois. L'ampleur de la baisse des taux d'intérêt par la Fed a surpris les marchés, qui ont atteint dans la foulée un record historique. Les marchés britannique et français, en proie à des incertitudes en matière de politique économique, sont arrivés en queue de peloton.

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Pénalisé par les trois poids lourds de l'indice, le marché actions suisse a fait moins bien que la moyenne en septembre.

Les chiffres sur l'inflation américaine de janvier, qui ont surpris à la hausse, ont atténué les attentes de baisse des taux de la part de la Fed et ont fait grimper les rendements des emprunts d'Etat américains à deux ans d'environ 40 pb en février. La courbe des taux (rendement des obligations souveraines à 10 ans moins rendement de celles à 2 ans) était toujours inversée en mars, à -35 pb. Les spreads de crédit se sont contractés malgré un important volume de nouvelles émissions. Les spreads des obligations d'entreprises, imperturbables face à l'évolution de l'économie, se sont resserrés tant dans la zone euro qu'aux Etats-Unis. L'inversion de la courbe des taux s'est accentuée en mars, pour atteindre -52 pb. Malgré le resserrement de la politique monétaire, l'économie américaine est restée robuste au premier semestre ; les signes de ralentissement se sont toutefois multipliés. L'essoufflement de la dynamique a renforcé la probabilité d'une baisse des taux directeurs. Ainsi, la BCE a procédé à une réduction de son taux directeur en juin. En France, les spreads des obligations souveraines se sont temporairement creusés, atteignant un niveau inédit depuis mars 2013. Contrairement aux attentes du marché, la BNS a une nouvelle fois abaissé son taux directeur de 25 pb le 20 juin. La Fed a quant à elle entamé son cycle de baisse des taux d'intérêt le 18 septembre, avec une première réduction de 50 pb. L'inflation globale dans la zone euro était de 1,8% en septembre, contre 2,7% pour l'inflation sous-jacente. L'inflation a reculé pour de nombreuses composantes du panier de consommation de base. Toutefois, l'inflation en hausse dans l'habillement a contrebalancé ce phénomène. Comme prévu, la BCE a également abaissé ses taux directeurs en septembre, tout comme la BNS (nouvelle intervention de -25 pb).

2. Politique de gestion

SLF (F) Multi-Asset Moderate a pour objectif de réaliser, sur une période de 36 mois, une performance annualisée supérieure à celle de son indice de référence : 10% de l'indice MSCI Euro Net Total Return + 20% de l'indice MSCI World Net Total Return 100% Hedged EUR + 70% de l'indice Bloomberg Global Aggregate Hedged in EUR

SLF (F) Multi-Asset Moderate est stratégiquement investi d'une part sur les 3 classes traditionnelles d'actifs risqués : actions, obligations d'Etat, obligations du secteur privé (marché du crédit) et, d'autre part, dans d'autres classes d'actifs ou des stratégies de gestion apportant un complément de rendement par rapport aux classes d'actifs traditionnelles ou contribuant à diminuer le risque total du portefeuille. L'allocation entre les différentes classes d'actif est déterminée à l'aide d'un modèle quantitatif propriétaire qui propose les pondérations optimales à appliquer au portefeuille en fonction de l'environnement de marché. Ces propositions forment la base de discussion du comité de gestion qui décide ensuite des différentes expositions à mettre en place dans le fonds. Le fonds est exposé par des investissements en OPCVM internes ou externes, et en produits dérivés.

A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière significative. En effet, les équipes de gestion de Swiss Life Asset Managers France sont convaincues qu'une analyse simultanée des aspects financiers et extra-financiers des émetteurs permet une meilleure identification des risques et opportunités associés et une création de valeur plus durable.

3. Dix plus grosses positions détenues au 31 décembre 2024 : (hors trésorerie, futures)

Isin	Société / OPC	Poids
LU2672267098	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV BOND ESG GLOBAL AGGREAGTE	19.57%
LU2672267502	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV BOND ESG GLOBAL SOVEREIGNS	19.54%
LU1681196587	SWISS LIFE FUNDS LUX BOND ESG GLOBAL CORPORATES	12.43%
IE000IP0UC52	AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS ETF	6.68%
LU1681197478	SWISS LIFE FUNDS LUX SWISS LIFE FUNDS SICAV EQUITY ESG USA	5.54%
LU1681197551	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG GLOBAL	5.39%
LU1681197395	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG EURO ZONE	5.13%
LU1940199711	AMUNDI MSCI EUROPE ESG LEADERS Class Acc	4.54%
LU2038872722	SWISS LIFE FUNDS SICAV BOND ESG EURO HIGH YIELD	4.33%
LU2083923289	SLF INC EQ ESG EUROZONE	2.13%

4. Principaux mouvements du portefeuille au cours de l'exercice :

TradeDate	Value Date	ISIN	SecurityName	SecurityType	B/S	Payment Amount
16/10/2024	18/10/2024	IE00BD8PGZ49	ISHARES USD TRES 20+ EUR-H D	FI FUND	Sell	6 337 372,22
18/03/2024	20/03/2024	LU2672267098	SWISS LF BN ESG GBL AGG-AMCP	FI FUND	Sell	5 729 305,85

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

TradeDate	Value Date	ISIN	SecurityName	SecurityType	B/S	Payment Amount
18/03/2024	20/03/2024	IE00BD8PGZ49	ISHARES USD TRES 20+ EUR-H D	FI FUND	Buy	5 662 955,52
18/03/2024	20/03/2024	LU2672267502	SWISS LF BN ESG GBL SVR-AMCP	FI FUND	Sell	5 646 444,05
04/06/2024	06/06/2024	LU1681196587	S L LX-BD ESG GB CP-AM	FI FUND	Sell	4 776 121,00
18/03/2024	20/03/2024	LU1681196587	S L LX-BD ESG GB CP-AM	FI FUND	Sell	4 129 144,00
30/04/2024	03/05/2024	LU1341172499	SL LX EQ ESG GBL PCT-EU I C	EQ FUND	Sell	3 838 873,00
18/03/2024	20/03/2024	LU1341172499	SL LX EQ ESG GBL PCT-EU I C	EQ FUND	Sell	3 833 140,50
20/03/2024	21/03/2024	FR0010899179	SLF (F) BOND 6M I CAP	FI FUND	Buy	3 782 992,20
16/10/2024	18/10/2024	IE00BSKRJX20	ISHARES EURO GOV 20Y TGT DUR	FI FUND	Sell	3 616 089,74

5. Position Futures :

Libellé	Quantité
EURO SCHATZ 0325	42
US 2 YR NOT 0325	115
US LONG BON 0325	7
S&P 500 EMI 0325	9
EURO BOBL 0325	58
US 5 YR NOT 0325	141
US 10 YR NO 0325	82
LONG GILT 0325	41
EURO BUND 0325	39

6. Evolution de l'OPC :

	29/12/2023	31/12/2024	Variation
Total actif net	221 371 096.1800	169 154 903.1200	-23.59%
Nombre de parts			
Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate I (ISIN : FR0010556886)	1 859.6615	377.0207	-79.73%
Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate P (ISIN : FR0010308825)	1 173 363.8550	972 539.4870	-17.12%
Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate F (ISIN : FR0013352044)	0.0010		
Valeur liquidative			
Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate I (ISIN : FR0010556886)	17 353.3700	18 117.3100	4.40%
Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate P (ISIN : FR0010308825)	161.1600	166.9000	3.56%
Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate F (ISIN : FR0013352044)	100.0000		

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

7. Informations relatives à la réglementation applicable à la finance durable :

• Au niveau du fonds :

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR » communément dénommé « Disclosure ») et le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») ont prévu de nouvelles obligations de transparence, qui sont notamment applicables aux produits financiers.

Le fonds promeut des critères environnementaux et sociaux au sens de l'article 8 du Règlement SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Des informations sur la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds (en ce compris les informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives) au cours de l'exercice figurent en annexe au présent rapport.

Nous vous rappelons également que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

• Au niveau de la société de gestion :

Le rapport annuel réalisé en conformité avec l'article 29 de la loi n°2019-1147 Energie Climat (« LEC ») du 8 novembre 2019, transposé aux articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, sera publié sur le site internet de Swiss Life Asset Managers France d'ici le 30 juin 2025.

Par ailleurs, la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement de Swiss Life Asset Managers France sur les facteurs de durabilité, réalisée en conformité avec l'article 4 du Règlement SFDR est disponible sur le site internet de la société de gestion.

Davantage d'informations peuvent être obtenues sur le site internet de la société de gestion :

<https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html>

III. Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice

Le prospectus du fonds a été modifié sur les points suivants :

Date	Nature des modifications	Agrément AMF ou non
26/06/2024	• Mise à jour du KID et des frais	Non
11/10/2024	• Délabélisation • Stratégie extra-financière similaire au Global Allocation agréé par l'AMF	Non

IV. Application des Gates et/ou Swing Pricing au cours de l'exercice

- **Swing pricing** : Il n'y a pas eu d'application du swing pricing au cours de l'exercice.

- **Gates** : Sur la période, le mécanisme des « gates » n'a pas été activé.

V. Informations sur les retenues à la source sur titres étrangers dans l'opc au cours de l'exercice

Pas de procédure relative à des retenues à la source initiée sur l'exercice 2024.

VI. Autres informations (article 321-131 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers) :

• Détention d'OPC gérés par Swiss Life Asset Managers France ou une autre entité du Groupe Swiss Life :

Isin	Libellé	Poids
LU2672267098	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV BOND ESG GLOBAL AGGREGATE	19.57%
LU2672267502	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV BOND ESG GLOBAL SOVEREIGNS	19.54%
LU1681196587	SWISS LIFE FUNDS LUX BOND ESG GLOBAL CORPORATES	12.43%
LU1681197478	SWISS LIFE FUNDS LUX SWISS LIFE FUNDS SICAV EQUITY ESG USA	5.54%
LU1681197551	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG GLOBAL	5.39%
LU1681197395	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG EURO ZONE	5.13%
LU2038872722	SWISS LIFE FUNDS SICAV BOND ESG EURO HIGH YIELD	4.33%
LU2083923289	SLF INC EQ ESG EUROZONE	2.13%

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Isin	Libellé	Poids
FR0010654236	SWISS LIFE FUNDS F EQUITY ESG EURO ZONE MINI VOLATI I FCP	1.75%
LU1681197981	SWISS LIFE FUNDS SICAV EQUITY ESG GLOBAL MINIMUM VOLATILITY	1.70%
FR0010661124	SFL F EQUITY ESG EUROPE MINIMUM VOLATILITY PART I	1.20%
LU1341172499	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV SWISS LIFE FUBDS LUX EQUITY	1.10%
FR0013123999	SWISS LIFE FUNDS (F) GREEN BONDS IMPACT I	1.04%
LU1681197635	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG GLOBAL HIGH DIVIDEND	1.03%
LU2038872649	SWISS LIFE FUNDS SICAV BOND ESG EURO HIGH YIELD	0.07%

• **Commissions de mouvements :** Swisslife Banque Privée peut percevoir les commissions de mouvement, conformément aux dispositions détaillées dans le prospectus.

• **Exercice des droits de vote aux assemblées générales :**

Swiss Life Asset Managers France s'est dotée des moyens et d'une organisation qui lui permettent d'exercer ses droits de vote dans l'intérêt des porteurs, tout en s'inscrivant dans une démarche d'investissement responsable.

Swiss Life Asset Managers France exerce ses droits de vote en assemblée générale, lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 2% de l'actif de l'OPC à la date où le vote doit être exprimé ;
ou
- le capital de l'émetteur détenu par le fonds représente plus de 0,5% du capital flottant de cet émetteur (capital flottant : ensemble des actions susceptibles d'être échangées en bourse).

De plus, quel que soit son niveau de détention au capital, Swiss Life Asset Managers France participe à l'assemblée générale lorsque l'ordre du jour inclut une résolution de nature environnementale ou sociale.

Swiss Life Asset Managers France exerce ses droits dans le respect des principes du gouvernement d'entreprise, notamment afin de promouvoir les droits des actionnaires, la présence d'administrateurs indépendants et la transparence de la rémunération des dirigeants. Swiss Life Asset Managers soutient également les résolutions qui favorisent la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la stratégie et dans les opérations des entreprises.

La société de gestion fait appel à la société Institutional Shareholder Services (ISS), qui l'assiste dans l'analyse et l'instruction des résolutions soumises au vote des actionnaires.

Au cours de l'année 2024, Swiss Life Asset Managers France a participé à 304 assemblées générales (dont 8 en France) parmi celles correspondant aux critères définis dans la Politique de vote. Sur 5 326 résolutions votées (207 en France ; 5 119 à l'étranger), Swiss Life Asset Managers France a voté en accord avec le management pour 4 764 résolutions (195 en France ; 4 569 à l'étranger), et en désaccord avec le management pour 562 résolutions (12 en France ; 550 à l'étranger). Le taux de désaccord était donc de 10,5% sur la période.

Swiss Life Asset Managers a identifié 460 résolutions directement liées aux enjeux environnementaux et sociaux (96 liées à l'environnement, 242 liées à la dimension sociale, 122 mixtes).

Les votes ont été effectués en fonction des principes de politique de vote fixés, et Swiss Life Asset Managers France ne s'est pas trouvée dans une situation pouvant la mettre en conflit d'intérêt avec les sociétés détenues en portefeuille dans les OPC.

Pour plus de détails, consulter le site www.swisslife-am.com.

• **Politique de sélection des Intermédiaires (article 321-114 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers)**

La politique relative à la sélection des intermédiaires est publiée sur le site internet de la société de gestion (politique de meilleure sélection et exécution) : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html>

• **Frais d'intermédiation (article 321-122 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :**

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html>

• **Politique de sélection des analystes financiers (article 321-115 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers) :**

La politique de sélection des prestataires est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/footer/regulatory-information.html>

• **Calcul du risque global:**

Le fonds utilise la méthode de calcul de l'engagement pour calculer son risque global.

• **Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (article D.441-4 du Code de commerce) :**

Le fonds n'a pas de dettes représentatives de factures fournisseurs à la date de la clôture.

• Rémunération :

La rémunération au sein de Swiss Life Asset Managers France est composée d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable et de long term incentives (actions gratuites sous conditions de performance Restricted Stock Units). Les éléments présentés sont ceux soumis à cotisations sociales. La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement.

Swiss Life Asset Managers France est dotée d'une Politique de Rémunération en accord avec la réglementation en vigueur. Celle-ci a été approuvée par les membres du Directoire et a été validée par le Comité de Rémunération. Le département conformité procède annuellement à l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique de Rémunération.

Swiss Life Asset Managers France	Rémunération fixe versée en 2024	Rémunération variable versée en 2024 au titre de l'année 2023 et Long Term Incentives attribuées en 2024	Total
Ensemble des collaborateurs SLAM FR : 276 collaborateurs (effectif moyen)	21 920 779 €	7 456 239 €	29 377 018 €
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM (notamment hauts responsables, gérants, responsables des ventes et du marketing, responsables de fonctions de contrôle (RCCI et Directeur des Risques)) : 87 collaborateurs (effectif moyen)	10 696 369 €	5 320 419 €	16 016 788 €
Dont cadres supérieurs ayant une incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM : 38 collaborateurs (effectif moyen)	5 696 041 €	3 401 620 €	9 097 661 €
Dont gérants financiers (Securities et Immobilier) : 49 collaborateurs (effectif moyen)	5 000 328 €	1 918 799 €	6 919 127 €

Informations relatives aux opérations de financement sur titres et contrat d'échange sur rendement global (TRS) au 31/12/2024 :

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

Informations générales :

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie.	Néant
--	-------

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Le montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'OPC.	Néant	Néant

Données sur la concentration :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)	Néant	Néant

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours).	Néant	Néant

Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément ventilées en fonction des catégories suivantes :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Le type et la qualité des garanties (collatéral)	Néant	Néant
L'échéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes: moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes	Néant	Néant
La monnaie de la garantie	Néant	Néant
L'échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes : moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes	Néant	Néant
Le pays où sont établies les contreparties	Néant	Néant
Le règlement et la compensation (p. ex. à trois parties, contrepartie centrale, bilatéraux)	Néant	Néant

Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
La part des garanties reçues qui est réutilisée, par rapport au montant maximum précisé dans le prospectus ou dans les informations à communiquer aux investisseurs	Néant	Néant
Les revenus, pour l'OPC, du réinvestissement des garanties en espèces	Néant	Néant

Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global :

Nom de(s)Dépositaire(s)	Montant des actifs en garantie conservés par chacun des dépositaires
Swiss Life Banque Privée	Néant

Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global :

Néant.

Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global :

	Opérations de financement sur titres	Contrat d'échange sur rendement global
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'organisme de placement collectif et les tiers (par exemple, l'agent prêteur), en valeur absolue et en pourcentage des revenus globaux générés par ce type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global	Néant	Néant

Dispositions particulières concernant la part éligible à un abattement de 40% concernant la distribution (*annexe 3 code général des impôts – article 41 sexdecies h*) :

Pas de part distribuable / Capitalisation uniquement.

Rapport du commissaire aux comptes



SWISS LIFE FUNDS (F) MULTI ASSET MODERATE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **SWISS LIFE FUNDS (F) MULTI ASSET MODERATE** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Comme mentionné ci-avant, les annexes relatives aux RMC exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par le fonds, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions



volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 avril 2025

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Bénard'.

Nicolas BÉNARD

Associé

Comptes annuels

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Bilan**Actif**

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	162 303 459,05	-
OPCVM	162 303 459,05	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	683 352,69	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	162 986 811,74	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	977 073,04	-
Comptes financiers	6 587 092,88	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	7 564 165,92	-
Total Actif I + II	170 550 977,66	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan**Passif**

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	163 276 280,28	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,02	-
Résultat net de l'exercice	5 878 622,82	-
Capitaux propres I	169 154 903,12	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	1 017 939,66	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	1 017 939,66	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	378 134,88	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	378 134,88	-
Total Passifs: I + II + III + IV	170 550 977,66	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	185 281,20	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	157 936,62	-
Sous-total Produits sur opérations financières	343 217,82	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-363,56	-
Sous-total charges sur opérations financières	-363,56	-
Total Revenus financiers nets (A)	342 854,26	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 153 474,75	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-53 676,38	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 207 151,13	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation	-1 864 296,87	-
C = A - B		
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	162 037,79	-
Sous-total revenus nets I = C + D	-1 702 259,08	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	11 107 921,96	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-20 836,74	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	11 087 085,22	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-1 338 097,59	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	9 748 987,63	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 453 237,95	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	30 459,73	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-2 422 778,22	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	254 672,49	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-2 168 105,73	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	5 878 622,82	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Annexe

Stratégie et profil de gestion

Objectif de gestion :

Le Fonds a pour objectif de réaliser, sur une période de trois (3) ans, une performance annualisée, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence en s'exposant aux marchés internationaux d'actifs pour diversifier ses sources de rendement. L'indicateur de référence du Fonds est défini ci-après au point 2.3. Le Fonds a un profil de risque modéré, ce qui signifie qu'il investit majoritairement sur des actifs obligataires internationaux pour atteindre son objectif de gestion. Il investit également sur les marchés des actions et dans des stratégies dites alternatives liquides pour augmenter la diversification de ses sources de rendement.

A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière significative. En effet, les équipes de gestion de Swiss Life Asset Managers France sont convaincues qu'une analyse simultanée des aspects financiers et extra-financiers des émetteurs permet une meilleure identification des risques et opportunités associés et une création de valeur plus durable.

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimés en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	169 154 903,12	221 371 096,18	280 871 815,53	379 712 894,40	356 060 109,91
	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Part P					
FR0010308825					
Nombre de parts ou actions	972 539,487	1 173 363,855	1 599 263,616	1 855 763,44	1 720 817,674
Valeur liquidative unitaire	166,90	161,16	152,26	177,05	168,81
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	7,88	-0,17	-12,43	-0,47	0,91

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Part I					
FR0010556886					
Nombre de parts ou actions	377,0207	1 859,6615	2 296,9359	2 720,084	3 688,368
Valeur liquidative unitaire	18 117,31	17 353,37	16 265,37	18 763,71	17 747,98
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	994,90	115,86	-1 185,93	95,60	233,89

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Part F					
FR0013352044					
Nombre de parts ou actions	-	0,001	-	886,099	899,456
Valeur liquidative unitaire	-	100,00	-	108,01	102,36
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	0,34	1,15

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (*Règlement ANC 2020- 07 modifié*)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le Fonds se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et notamment au plan comptable des OPCVM.

Comme pour la détermination de la valeur liquidative, le portefeuille est évalué, à la clôture de l'exercice en tenant compte des règles ci-dessous :

- Les valeurs mobilières françaises sont valorisées aux cours de clôture établis au jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières étrangères sont évaluées sur la base des cours de clôture de marché principal convertis en euros suivant le cours de clôture des devises à Paris au jour de l'évaluation.
- Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou dont le cours n'est pas représentatif de la valeur de négociation sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

En cas d'inexistence d'un cours au jour de l'évaluation, le dernier cours connu sera d'une manière générale retenu.

- Les actions de SICAV et parts de FCP sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de la valorisation, nette de la commission de rachat, le cas échéant.

- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont valorisées dans les conditions suivantes :

Sens acheteur : valorisation au prix d'acquisition – valeur du contrat – augmenté des intérêts courus à recevoir sur le contrat selon les conditions générales à la mise en place.

Sens vendeur : d'une part, le titre cédé est évalué à sa valeur de marché ; d'autre part, le contrat est valorisé par le calcul des intérêts courus à verser selon les conditions négociées à la mise en place.

- Les titres de créances négociables sont évalués selon une méthodologie de valorisation qui a été mise en place en interne par la société de gestion.

- Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées dans les conditions suivantes :

- Les variations de la valeur des contrats d'instruments financiers à terme sont constatées par l'enregistrement quotidien des appels de marge à verser ou à recevoir sur la base des cours de compensation du jour de valorisation.

- Les titres représentatifs des options négociables sont enregistrés dans le portefeuille pour le montant des primes payées et reçues et valorisés sur la base des cours de compensation

- Les contrats d'échange de condition (SWAPS de taux) :

- Les swaps adossés et non adossés sont valorisés au prix de marché s'ils ont une durée de vie supérieure à 3 mois, sinon ils sont linéarisés.

- Les changes à terme sont évalués au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte du report/déport.

- Les autres opérations à terme fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Les garanties financières sont évaluées au prix de marché (mark to market) et des appels de marges sont mis en place en cas de dépassement des seuils de déclenchement définis avec les contreparties. Les instruments financiers reçus en garantie financière peuvent faire l'objet d'une décote.

Méthode de comptabilisation

- Méthodes de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

La comptabilisation des revenus des instruments financiers est effectuée suivant la méthode des intérêts encaissés, le coupon couru n'étant pas comptabilisé en résultat distribuable.

- Frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés selon la méthode des frais exclus ; ils sont comptabilisés dans un compte distinct de celui du prix de revient des titres.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts P, Parts F et Parts I : capitalisation des sommes distribuables.

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	221 371 096,18	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	10 356 857,15	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-69 373 060,34	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 864 296,87	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	11 087 085,22	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-2 422 778,22	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	169 154 903,12	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice

Part P

FR0010308825	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	62 823,27	10 356 857,15
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-263 647,638	-43 338 831,94
Solde net des souscriptions/rachats	-200 824,368	-32 981 974,79

Part P

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

Part I

FR0010556886	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 482,6408	-26 034 228,28
Solde net des souscriptions/rachats	-1 482,6408	-26 034 228,28

Part I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

Part F

FR0013352044	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-0,001	-0,12
Solde net des souscriptions/rachats	-0,001	-0,12

Part F

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010308825	Part P	Capitalisable	EUR	162 324 301,26	972 539,487	166,90
FR0010556886	Part I	Capitalisable	EUR	6 830 601,86	377,0207	18 117,31

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Ventilation des expositions significatives par pays						
<i>Exprimés en milliers d' EUR</i>	Exposition +/-	Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	2 579, 51	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	2 579, 51	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

<i>Exprimés en milliers d' EUR</i>	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Ventilation par nature de taux

<i>Exprimés en milliers d' EUR</i>	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 587,09	-	-	-	6 587,09
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	67 806,83	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	6 587,09	67 806,83	-	-	6 587,09

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Ventilation par durée résiduelle							
<i>Exprimés en milliers d' EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 587,09	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	27 327,83	21 310,97	19 168,03	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	6 587,09	-	-	27 327,83	21 310,97	19 168,03	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d' EUR</i>	USD +/-	GBP +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	626,26	135,38	-	-	-
Comptes financiers	383,00	155,64	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-19 925,32	-1 803,41	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-18 916,06	-1 512,39	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d' EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE SA	20,00	-
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB	-	334,59
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010654236	SWISS LIFE FUNDS F EQUITY ESG EURO ZONE MINI VOLATI I FCP	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRA	Actions	France	EUR	2 953 924,20
FR0010661124	SFL F EQUITY ESG EUROPE MINIMUM VOLATILITY PART I	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRA	Actions	France	EUR	2 035 033,75
FR0013123999	SWISS LIFE FUNDS (F) GREEN BONDS IMPACT I	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRA	Obligations	France	EUR	1 760 235,20
IE0004CIQ104	AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI WORLD ESG	AMUNDI ETF ICAV	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	2 904 511,95
IE000IP0UC52	AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS ETF	AMUNDI ETF ICAV	Fonds indiciel (ETF)	Irlande	EUR	11 295 246,15
LU1341172499	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV SWISS LIFE FUBDS LUX EQUITY	SWISS LIFE AM Luxembourg	Actions	Luxembourg	EUR	1 859 444,70
LU1681196587	SWISS LIFE FUNDS LUX BOND ESG GLOBAL CORPORATES	SWISS LIFE AM Luxembourg	Obligations	Luxembourg	EUR	21 026 751,35
LU1681197395	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG EURO ZONE	SWISS LIFE AM Luxembourg	Actions	Luxembourg	EUR	8 680 842,90
LU1681197478	SWISS LIFE FUNDS LUX SWISS LIFE FUNDS SICAV EQUITY ESG USA	SWISS LIFE AM Luxembourg	Actions	Luxembourg	EUR	9 367 775,20
LU1681197551	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG GLOBAL	SWISS LIFE AM Luxembourg	Actions	Luxembourg	EUR	9 111 192,55
LU1681197635	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG GLOBAL HIGH DIVIDEND	SWISS LIFE AM Luxembourg	Actions	Luxembourg	EUR	1 746 880,00
LU1681197981	SWISS LIFE FUNDS SICAV EQUITY ESG GLOBAL MINIMUM VOLATILITY	SWISS LIFE AM Luxembourg	Actions	Luxembourg	EUR	2 872 410,75
LU1732224917	PARETO SICAV PARETO NORDIC CORPORATE BOND SICAV	FundRock Management Company S.A	Obligations	Luxembourg	EUR	1 797 496,00
LU1940199711	AMUNDI MSCI EUROPE ESG LEADERS Class Acc	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV	Fonds indiciel (ETF)	Luxembourg	EUR	7 680 991,80

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2038872649	SWISS LIFE FUNDS SICAV BOND ESG EURO HIGH YIELD	SWISS LIFE AM Luxembourg	Obligations	Luxembourg	EUR	110 640,00
LU2038872722	SWISS LIFE FUNDS SICAV BOND ESG EURO HIGH YIELD	SWISS LIFE AM Luxembourg	Obligations	Luxembourg	EUR	7 328 886,50
LU2083923289	SLF INC EQ ESG EUROZONE	SWISS LIFE AM Luxembourg	Fonds indiciel	Luxembourg	EUR	3 605 434,00
LU2672267098	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV BOND ESG GLOBAL AGGREAGTE	SWISS LIFE AM Luxembourg	Obligations	Luxembourg	EUR	33 106 523,25
LU2672267502	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV BOND ESG GLOBAL SOVEREIGNS	SWISS LIFE AM Luxembourg	Obligations	Luxembourg	EUR	33 059 238,80
Total						162 303 459,05

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat**Créances et dettes - ventilation par nature**

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	956 468,20
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	20 604,84
Total des créances	977 073,04
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-349 893,99
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-28 240,89
Total des dettes	-378 134,88
Total des créances et dettes	598 938,16

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées au Fonds.
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ;
- des frais appliqués par le dépositaire sur les comptes cash excédentaires. Ces frais font l'objet d'une convention distincte avec le dépositaire et sont fonction des taux de marché.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière*	Actif net (OPCVM inclus)	Part I : 0,60% TTC maximum Part P : 1,20% TTC maximum Part F : 0,60% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,05% TTC maximum**
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% TTC maximum
Commissions de mouvement Le dépositaire est autorisé à percevoir des commissions de mouvement. Des frais forfaitaires par opération sont également prélevés en sus des courtages éventuellement pris par les intermédiaires qui seront refacturés.	Frais par lot	Montant forfaitaire de 0,40 euros à 45 euros TTC selon le produit et la place. Prêt/emprunt de titres : de 0,05% à 0,1% TTC du montant des titres (calcul journalier : valeur des titres x % applicable x nb jours de prêt / 365)
Commission de surperformance	Néant	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

* Les frais de gestion financière incluent les éventuelles rétrocessions versées à des sociétés externes ou entités du groupe d'appartenance, principalement les intermédiaires de la distribution du fonds. Ces rétrocessions sont généralement calculées comme un pourcentage des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services. La société de gestion a mis en place un dispositif afin de s'assurer du respect du principe de traitement équitable des porteurs. Il est rappelé que les rétrocessions versées à des intermédiaires pour la commercialisation du fonds ne sont pas considérées comme traitements préférentiels.

** Conformément à la position AMF DOC 2011-05, les frais de fonctionnement et autres services peuvent recouvrir les frais de commissariat aux comptes, frais liés au dépositaire, frais techniques de distribution (il n'est pas, ici, question des éventuelles rétrocessions à des distributeurs tiers que la société de gestion pourrait décider de verser mais par exemple des coûts techniques des plateformes de distribution), frais liés aux teneurs de compte, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais d'audit, frais fiscaux, frais liés à l'enregistrement du Fonds dans d'autres Etats membres (il est question ici des redevances et taxes dues au régulateur d'accueil, aux frais liés à la nomination d'un correspondant local, mais pas des frais qui pourraient être facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la société de gestion), frais juridiques propres au fonds, frais de garantie, frais de traduction spécifiques au fonds, et coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le Fonds.

En cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services égale ou inférieure à 0,10% par année civile, le porteur ne sera pas informé de manière particulière et n'aura pas la possibilité d'obtenir le rachat de ses parts sans frais. L'information des porteurs sera réalisée par tout moyen conformément à l'instruction AMF n° 2011-20.

Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

A titre d'information, le total des frais maximum sera de 2,25% TTC par an de l'actif net pour la part P, de 1,65% TTC par an de l'actif net pour la part I et de 1,65% TTC par an de l'actif net pour la part F (hors commission de mouvement).

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Fonds et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Fonds.

- Information relative aux frais de recherche :

Les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Part P

FR0010308825	31/12/2024
Frais fixes	2 153 806,39
Frais fixes en % actuel	1,23
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Part I

FR0010556886	31/12/2024
Frais fixes	53 344,74
Frais fixes en % actuel	0,43
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0010661124	SFL F EQUITY ESG EUROPE MINIMUM VOLATILITY PART I	2 035 033,75
	LU2083923289	SLF INC EQ ESG EUROZONE	3 605 434,00
	FR0013123999	SWISS LIFE FUNDS (F) GREEN BONDS IMPACT i	1 760 235,20
	FR0010654236	SWISS LIFE FUNDS F EQUITY ESG EURO ZONE MINI VOLATI I FCP	2 953 924,20
	LU1681196587	SWISS LIFE FUNDS LUX BOND ESG GLOBAL CORPORATES	21 026 751,35
	LU1681197395	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG EURO ZONE	8 680 842,90
	LU1681197551	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG GLOBAL	9 111 192,55
	LU1681197635	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG GLOBAL HIGH DIVIDEND	1 746 880,00
	LU2672267098	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV BOND ESG GLOBAL AGGREAGTE	33 106 523,25
	LU2672267502	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV BOND ESG GLOBAL SOVEREIGNS	33 059 238,80
	LU1341172499	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV SWISS LIFE FUBDS LUX EQUITY	1 859 444,70
	LU1681197478	SWISS LIFE FUNDS LUX SWISS LIFE FUNDS SICAV EQUITY ESG USA	9 367 775,20
	LU2038872649	SWISS LIFE FUNDS SICAV BOND ESG EURO HIGH YIELD	110 640,00
	LU2038872722	SWISS LIFE FUNDS SICAV BOND ESG EURO HIIGH YIELD	7 328 886,50
	LU1681197981	SWISS LIFE FUNDS SICAV EQUITY ESG GLOBAL MINIMUM VOLATILITY	2 872 410,75
Total			138 625 213,15

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-1 702 259,08	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 702 259,08	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 702 259,08	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Part P

FR0010308825	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 685 797,64	-
Total	-1 685 797,64	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Part I

FR0010556886	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-16 461,44	-
Total	-16 461,44	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 748 987,63	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	9 748 987,63	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,02	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 748 987,65	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Part P

FR0010308825	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	9 357 426,75	-
Total	9 357 426,77	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Part I

FR0010556886	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	391 560,88	-
Total	391 560,88	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			162 303 459,05	95,95
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			162 303 459,05	95,95
AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS ETF	EUR	141 811	11 295 246,15	6,68
AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI WORLD ESG	EUR	260 775	2 904 511,95	1,72
AMUNDI MSCI EUROPE ESG LEADERS Class Acc	EUR	231 900	7 680 991,80	4,54
PARETO SICAV PARETO NORDIC CORPORATE BOND SICAV	EUR	13 725	1 797 496,00	1,06
SFL F EQUITY ESG EUROPE MINIMUM VOLATILITY PART I	EUR	125	2 035 033,75	1,20
SLF INC EQ ESG EUROZONE	EUR	350	3 605 434,00	2,13
SWISS LIFE FUNDS (F) GREEN BONDS IMPACT i	EUR	160	1 760 235,20	1,04
SWISS LIFE FUNDS F EQUITY ESG EURO ZONE MINI VOLATI I FCP	EUR	135	2 953 924,20	1,75
SWISS LIFE FUNDS LUX BOND ESG GLOBAL CORPORATES	EUR	2 045	21 026 751,35	12,43
SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG EURO ZONE	EUR	610	8 680 842,90	5,13
SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG GLOBAL	EUR	445	9 111 192,55	5,39
SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG GLOBAL HIGH DIVIDEND	EUR	100	1 746 880,00	1,03
SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV BOND ESG GLOBAL AGGREGATE	EUR	3 085	33 106 523,25	19,57
SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV BOND ESG GLOBAL SOVEREIGNS	EUR	3 140	33 059 238,80	19,54
SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY	EUR	10 370	1 859 444,70	1,10
SWISS LIFE FUNDS LUX SWISS LIFE FUNDS SICAV EQUITY ESG USA	EUR	380	9 367 775,20	5,54
SWISS LIFE FUNDS SICAV BOND ESG EURO HIGH YIELD	EUR	1 000	110 640,00	0,07
SWISS LIFE FUNDS SICAV BOND ESG EURO HIGH YIELD	EUR	650	7 328 886,50	4,33
SWISS LIFE FUNDS SICAV EQUITY ESG GLOBAL MINIMUM VOLATILITY	EUR	165	2 872 410,75	1,70
Total			162 303 459,05	95,95

Inventaires des IFT (*hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part*)**Inventaire des opérations à terme de devises**

Montant de l'exposition en Euro (*)						
Valeur actuelle présentée au bilan			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
OVCT 250108 GBP/EUR	-	10 966,52	EUR	1 792 441,41	GBP	-1 803 407,93
OVCT 250108 USD/EUR	-	323 621,69	EUR	19 601 697,61	USD	-19 925 319,30
Total	-	334 588,21		21 394 139,02		-21 728 727,23

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Valeur actuelle présentée au bilan				Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
S&P 500 EMI 0325rangée	9	-	83 361,14	2 555 995,65
Sous total		-	83 361,14	2 555 995,65
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	83 361,14	2 555 995,65

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Valeur actuelle présentée au bilan				Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO BOBL 0325rangée	58	-	85 840,00	6 835 880,00
EURO BUND 0325rangée	39	-	117 990,00	5 204 160,00
EURO SCHATZ 0325rangée	42	-	16 800,00	4 493 370,00

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
LONG GILT 0325rangée	41	-	124 525,05	4 582 498,79
US 10 YR NO 0325rangée	82	-	106 651,38	8 611 781,75
US 2 YR NOT 0325rangée	115	-	10 411,09	22 834 455,53
US 5 YR NOT 0325rangée	141	-	109 570,83	14 475 095,40
US LONG BON 0325rangée	7	-	28 201,96	769 585,95
Sous total		-	599 990,31	67 806 827,42
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	599 990,31	67 806 827,42

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Valeur actuelle présentée au bilan				Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total				
		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des opérations à terme de devise

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)					Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)			
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)		
-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	-	-		-		-		

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total					
		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	162 303 459,05
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-334 588,21
Total instruments financiers à terme - actions	-83 361,14
Total instruments financiers à terme - taux	-599 990,31
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	8 247 518,61
Autres passifs (-)	-378 134,88
Total = actif net	169 154 903,12

Informations SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:
Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Identifiant d'entité juridique:
9695004QK60TFD7YAR64

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ Oui

☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers ses investissements dans des fonds ayant obtenu le label ISR ou dans des fonds qui mettent en oeuvre une approche ESG significativement engageante, au sens de l'AMF. Au cours de la période de référence, une proportion de 93,91% du fonds (hors trésorerie) était investie dans des fonds qui répondaient à l'un de ces deux critères. L'indicateur est une moyenne des proportions à la fin de chaque mois sur la période.

Pour rappel, le label ISR (investissement socialement responsable) français est une reconnaissance externe pour l'identification de fonds d'investissement responsables. Créé et soutenu par le Ministère des finances français, l'objectif du label est de renforcer la visibilité des produits ESG parmi les investisseurs en France et en Europe.

Le label exige de nombreux critères, notamment la surveillance d'indicateurs extra-financiers concrets dans les domaines environnementaux, sociaux, des droits humains et de la gouvernance. Les fonds doivent également démontrer qu'ils offrent une amélioration significative de leur profil ESG, comparés à un univers de référence ESG qui reflète leur stratégie d'investissement. Cette amélioration significative peut être obtenue par l'exclusion de 20% de l'indice de référence ESG initial, ou par une note ESG moyenne nettement meilleure.

Après l'audit initial par une organisation tierce, un fonds peut conserver le label pour une durée de trois ans (avec un contrôle annuel).

La démarche ESG du fonds a évolué au cours du quatrième trimestre de l'exercice. La promotion de caractéristiques environnementales et sociales se fait désormais à travers l'investissement dans des fonds qui mettent en oeuvre une stratégie ESG significativement engageante au sens de l'AMF, que ces fonds aient obtenu un label ou non. Le prochain rapport annuel tiendra donc compte de cette nouvelle démarche.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le fonds a utilisé le pourcentage des investissements réalisés dans des fonds dotés du label ISR ou ayant une approche ESG significativement engageante comme indicateur de durabilité.

Conformément à l'engagement précontractuel du fonds, cet indicateur était supérieur à 90% (hors trésorerie).

...et par rapport aux périodes précédentes?

Le fonds a continué à respecter son objectif d'investir au moins 90% de son actif net dans des fonds disposant du Label ISR ou qui mettent en oeuvre une approche ESG significativement engageante.

Le fonds n'a pas pour objectif d'améliorer cet indicateur d'une année sur l'autre.

Tout changement par rapport à l'année dernière est principalement dû à deux facteurs différents :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

- les changements dans les données ESG sous-jacentes,
- ou les transactions dans le portefeuille.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

La Taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la Taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au Produit Financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce Produit Financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

L'incidence négative des investissements a été traitée en limitant l'exposition globale aux fonds ne prenant pas en considération les PAI. En effet, le fonds a privilégié l'investissement dans des fonds ayant obtenu le label ISR ou ayant une approche ESG significativement engageante, et qui tiennent donc compte des PAI dans leurs décisions d'investissement.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la « Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » et à la politique en matière d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers France disponibles sur le site Internet de Swiss Life Asset Managers France, qui définissent le processus mis en œuvre pour tenir compte des PAI (<https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html>).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste inclut les 15 principales positions en portefeuille au cours de la période. Cette liste repose sur les positions moyennes en portefeuille à la fin de chaque mois de l'exercice financier. L'avant-dernière colonne de droite montre le pourcentage que chaque position représentait, en moyenne à la fin de ces mois.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01.01.2024 - 31.12.2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Global Aggregate	OPCVM	19.28%	Monde
Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Global Sovereigns	OPCVM	19.27%	Monde
Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Global Corporates	OPCVM	13.13%	Monde
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG USA	OPCVM	5.24%	USA
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global	OPCVM	5.20%	Monde
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Euro Zone	OPCVM	4.83%	Europe
Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Euro High Yield	OPCVM	4.32%	Europe
Amundi Msci USA Esg Leaders Ucits Etf	ETF	4.25%	Monde
Amundi MSCI Europe ESG Leaders UCITS ETF	ETF	4.00%	Europe
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global Protect	OPCVM	2.33%	Monde
Swiss Life Funds (LUX) Income Equity ESG Euro Zone	OPCVM	2.13%	Europe
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global High Dividend	OPCVM	1.98%	Monde
iShares USD Treasury Bond 20+yr UCITS ETF	ETF	1.89%	USA
Swiss Life Funds (F) Equity ESG Euro Zone Minimum Volatility	OPCVM	1.74%	Europe
Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global Minimum Volatility	OPCVM	1.68%	Monde

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

91,95% du fonds était aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales (#1).

La catégorie « Autres » (#2) incluait les investissements réalisés dans :

- des fonds non labellisés ou qui ne mettent pas en oeuvre d'approche ESG significativement engageante,
- des produits dérivés
- et des positions de trésorerie ou équivalents de trésorerie.

Les chiffres indiqués correspondent à la moyenne des calculs réalisés à la fin des 12 mois de l'exercice.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs	Poids du Sous-secteur
K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE		26,16%	
	64 - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite		20,74%
	65 - Assurance		2,95%
	66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance		2,47%
O - ADMINISTRATION PUBLIQUE		21,85%	
	84 - Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire		21,85%
C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE		19,37%	
	26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques		4,58%
	21 - Industrie pharmaceutique		2,98%
	28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.		2,15%
	20 - Industrie chimique		1,62%
	11 - Fabrication de boissons		1,19%
	29 - Industrie automobile		1,09%
	27 - Fabrication d'équipements électriques		1,03%
	10 - Industries alimentaires		0,77%
	19 - Cokéfaction et raffinage		0,74%
	14 - Industrie de l'habillement		0,69%
	32 - Autres industries manufacturières		0,47%
	17 - Industrie du papier et du carton		0,46%
	15 - Industrie du cuir et de la chaussure		0,33%
	30 - Fabrication d'autres matériels de transport		0,31%
	23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques		0,29%
	22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique		0,23%
	24 - Métallurgie		0,19%

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs	Poids du Sous-secteur
J - INFORMATION ET COMMUNICATION	25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		0,13%
	12 - Fabrication de produits à base de tabac		0,11%
	16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie		0,02%
	18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements		0,00%
	31 - Fabrication de meubles		0,00%
	13 - Fabrication de textiles		0,00%
		9,22%	
	58 - Édition		3,00%
	61 - Télécommunications		2,50%
	63 - Services d'information		2,00%
	62 - Programmation, conseil et autres activités informatiques		1,56%
	60 - Programmation et diffusion		0,14%
	59 - Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale		0,02%
		7,87%	
G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES		3,40%	
	47 - Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles		2,64%
	46 - Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles		0,68%
	45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles		0,08%
D - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ		2,73%	
	35 - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		2,73%
U - ACTIVITÉS EXTRA TERRITORIALES		1,93%	
	99 - Activités des organisations et organismes extraterritoriaux		1,93%
H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE		1,90%	
	49 - Transports terrestres et transport par conduites		1,01%
	53 - Activités de poste et de courrier		0,31%
	52 - Entreposage et services auxiliaires des transports		0,29%
	50 - Transports par eau		0,16%
	51 - Transports aériens		0,12%
L - ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES		1,04%	
	68 - Activités immobilières		1,04%
N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN		1,03%	
	82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises		0,32%
	79 - Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes		0,30%
	77 - Activités de location et location-bail		0,27%
	80 - Enquêtes et sécurité		0,10%

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs	Poids du Sous-secteur
M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	78 - Activités liées à l'emploi		0,03%
	81 - Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager		0,01%
		0,96%	
	72 - Scientific research and development		0,52%
	73 - Publicité et études de marché		0,16%
	71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques		0,12%
	75 - Activités vétérinaires		0,07%
	70 - Activités des sièges sociaux; conseil de gestion		0,05%
	69 - Activités juridiques et comptables		0,04%
	74 - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques		0,01%
B - INDUSTRIES EXTRACTIVES		0,85%	
	6 - Extraction d'hydrocarbures		0,60%
	9 - Services de soutien aux industries extractives		0,14%
	7 - Extraction de minerais métalliques		0,10%
	8 - Autres industries extractives		0,01%
F - CONSTRUCTION		0,52%	
	42 - Génie civil		0,34%
	43 - Travaux de construction spécialisés		0,09%
	41 - Construction de bâtiments		0,09%
Q - SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE		0,33%	
	86 - Activités pour la santé humaine		0,33%
I - HÉBERGEMENT ET RESTAURATION		0,32%	
	56 - Restauration		0,27%
	55 - Hébergement		0,05%
R - ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES		0,28%	
	92 - Organisation de jeux de hasard et d'argent		0,28%
	90 - Activités créatives, artistiques et de spectacle		0,00%
	93 - Activités sportives, récréatives et de loisirs		0,00%
E - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION		0,12%	
	37 - Collecte et traitement des eaux usées		0,09%
	38 - Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération		0,02%
	36 - Captage, traitement et distribution d'eau		0,01%
S - AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES		0,09%	
	96 - Autres services personnels		0,09%
A - AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE		0,01%	
	3 - Pêche et aquaculture		0,01%
Part du portefeuille investie dans des émetteurs directement liés aux ressources fossiles		9,13%	

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

☐ Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE¹?

☐ Oui:

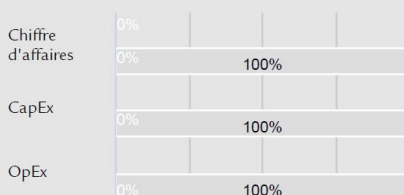
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

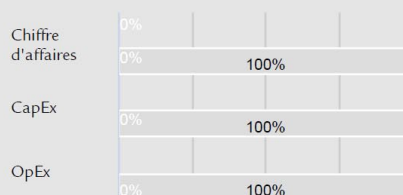
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement taxinomie des investissements incluant les obligations souveraines*



Non alignés sur la taxinomie
Alignés sur la taxinomie: gaz fossile
Alignés sur la taxinomie: nucléaire
Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)

2. Alignement taxinomie des investissements excluant les obligations souveraines*



Non Taxonomy-aligned
Alignés sur la taxinomie: gaz fossile
Alignés sur la taxinomie: nucléaire
Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)

Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

☐ Quelle était la proportion minimale d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

☐ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Ces investissements incluaient :

• des investissements réalisés dans des fonds non labellisés ou ne mettant pas en oeuvre d'approche ESG significativement engageante, afin de diversifier le portefeuille,

- des produits dérivés utilisés par le portefeuille à des fins de couverture, ou d'exposition temporaire,
 - et des positions de trésorerie ou équivalents de trésorerie pour assurer la liquidité du fonds.
- Ces investissements n'ont pas été évalués par rapport aux critères ESG, y compris par rapport aux garanties environnementales ou sociales minimales telles que définies en vertu du Règlement SFDR.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les procédures de contrôle interne qui visent à assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales sont mises en œuvre par plusieurs départements : gestion du portefeuille, département des risques, audit interne. Ce dernier département est indépendant - il rapporte hiérarchiquement à un membre du Conseil d'administration du groupe Swiss Life qui n'a pas de fonction de gestion opérationnelle. Le caractère indépendant de ces départements garantit l'impartialité des contrôles effectués.



Les procédures de contrôle interne incluent notamment les vérifications suivantes :

- contrôles pré-investissement, intégrés dans les outils de passation des ordres et de gestion des portefeuilles,
- contrôle quotidien des éléments contraignants décrits dans l'annexe précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Comptes annuels au 29/12/2023

*Swiss Life Funds (F) Multi
Asset Moderate*

Rapport annuel

Exercice clos le 29.12.2023

**Comptes
annuels**

Bilan Actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	214 652 107,56	275 532 255,75
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	214 652 107,56	265 393 470,23
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	5 890 248,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	4 248 537,52
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	27 276 287,19	47 406 635,12
Opérations de change à terme de devises	27 257 963,43	43 737 727,96
Autres	18 323,76	3 668 907,16
Comptes financiers	6 927 961,86	5 371 281,27
Liquidités	6 927 961,86	5 371 281,27
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	248 856 356,61	328 310 172,14

Bilan Passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	221 355 421,07	303 486 370,21
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 145 350,74	-19 351 946,00
• Résultat de l'exercice	-2 129 675,63	-3 262 608,68
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	221 371 096,18	280 871 815,53
Instruments financiers	-	4 248 533,86
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	4 248 533,86
Autres opérations	-	-
Dettes	27 485 260,43	43 189 822,75
Opérations de change à terme de devises	26 764 543,75	42 820 368,68
Autres	720 716,68	369 454,07
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	248 856 356,61	328 310 172,14

Hors-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	145 894 583,37
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

Compte de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	146 627,08	10 873,43
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	60 706,00	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	207 333,08	10 873,43
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-5 630,05	-24 328,55
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-5 630,05	-24 328,55
Résultat sur opérations financières (I - II)	201 703,03	-13 455,12
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 719 298,05	-3 569 606,31
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 517 595,02	-3 583 061,43
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	387 919,39	320 452,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-2 129 675,63	-3 262 608,68

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Règles d'évaluation des actifs

Le Fonds se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et notamment au plan comptable des OPCVM.

Comme pour la détermination de la valeur liquidative, le portefeuille est évalué, à la clôture de l'exercice en tenant compte des règles ci-dessous :

- Les valeurs mobilières françaises sont valorisées aux cours de clôture établis au jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières étrangères sont évaluées sur la base des cours de clôture de marché principal convertis en euros suivant le cours de clôture des devises à Paris au jour de l'évaluation.
- Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou dont le cours n'est pas représentatif de la valeur de négociation sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

En cas d'inexistence d'un cours au jour de l'évaluation, le dernier cours connu sera d'une manière générale retenu.

- Les actions de SICAV et parts de FCP sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de la valorisation, nette de la commission de rachat, le cas échéant.

- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont valorisées dans les conditions suivantes :

Sens acheteur : valorisation au prix d'acquisition – valeur du contrat – augmenté des intérêts courus à recevoir sur le contrat selon les conditions générales à la mise en place.

Sens vendeur : d'une part, le titre cédé est évalué à sa valeur de marché ; d'autre part, le contrat est valorisé par le calcul des intérêts courus à verser selon les conditions négociées à la mise en place.

- Les titres de créances négociables sont évalués selon une méthodologie de valorisation qui a été mise en place en interne par la société de gestion.
- Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées dans les conditions suivantes :
- Les variations de la valeur des contrats d'instruments financiers à terme sont constatées par l'enregistrement quotidien des appels de marge à verser ou à recevoir sur la base des cours de compensation du jour de valorisation.
- Les titres représentatifs des options négociables sont enregistrés dans le portefeuille pour le montant des primes payées et reçues et valorisés sur la base des cours de compensation
- Les contrats d'échange de condition (SWAPS de taux) :
- Les swaps adossés et non adossés sont valorisés au prix de marché s'ils ont une durée de vie supérieure à 3 mois, sinon ils sont linéarisés.
- Les changes à terme sont évalués au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte du report/déport.
- Les autres opérations à terme fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Les garanties financières sont évaluées au prix de marché (mark to market) et des appels de marges sont mis en place en cas de dépassement des seuils de déclenchement définis avec les contreparties. Les instruments financiers reçus en garantie financière peuvent faire l'objet d'une décote.

Méthode de comptabilisation

- Méthodes de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

La comptabilisation des revenus des instruments financiers est effectuée suivant la méthode des intérêts encaissés, le coupon couru n'étant pas comptabilisé en résultat distribuable.

- Frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés selon la méthode des frais exclus ; ils sont comptabilisés dans un compte distinct de celui du prix de revient des titres.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du Fonds) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du Fonds) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du Fonds).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées au Fonds.
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ;
- des frais appliqués par le dépositaire sur les comptes cash excédentaires. Ces frais font l'objet d'une convention distincte avec le dépositaire et sont fonction des taux de marché.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière, frais de fonctionnement et autres services	Actif net (OPCVM inclus)	Part I : 0,60% TTC maximum Part P : 1,20% TTC maximum Part F : 0,60% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% TTC maximum
Commissions de mouvement Le dépositaire est autorisé à percevoir des commissions de mouvement. Des frais forfaitaires par opération sont également prélevés en sus des courtages éventuellement pris par les intermédiaires qui seront refacturés.	Frais par lot	Montant forfaitaire de 0,40 euros à 45 euros TTC selon le produit et la place. Prêt/emprunt de titres : de 0,05% à 0,1% TTC du montant des titres (calcul journalier : valeur des titres x % applicable x nb jours de prêt / 365)
Commission de surperformance	Néant	Néant

Les frais de gestion financière incluent les éventuelles rétrocessions versées à des sociétés externes ou entités du groupe d'appartenance, principalement les intermédiaires de la distribution du fonds. Ces rétrocessions sont généralement calculées comme un pourcentage des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services. La société de gestion a mis en place un dispositif afin de s'assurer du respect du principe de traitement équitable des porteurs. Il est rappelé que les rétrocessions versées à des intermédiaires pour la commercialisation du fonds ne sont pas considérées comme traitements préférentiels.

A titre d'information, le total des frais maximum sera de 2,20% TTC par an de l'actif net pour la part P, de 1,60% TTC par an de l'actif net pour la part I et de 1,60% TTC par an de l'actif net pour la part F (hors commission de mouvement).

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Fonds et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Fonds.

- Information relative aux frais de recherche :

Les frais de recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts P, Parts F et Parts I : capitalisation des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	280 871 815,53	379 712 894,40
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	10 544 183,66	33 020 818,01
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-84 009 462,62	-80 592 581,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 443 974,84	7 511 812,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-931 800,64	-4 713 478,88
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 900 165,35	1 525 274,32
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-12 796 726,05	-21 685 517,51
Frais de transaction	-43 383,77	-55 370,66
Différences de change	113 299,45	-3 287 761,78
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	10 548 091,59	-22 985 445,33
- Différence d'estimation exercice N	23 069 887,06	12 521 795,47
- Différence d'estimation exercice N-1	12 521 795,47	35 507 240,80
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	4 248 533,86	-3 995 767,41
- Différence d'estimation exercice N	-	-4 248 533,86
- Différence d'estimation exercice N-1	-4 248 533,86	-252 766,45
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 517 595,02	-3 583 061,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	221 371 096,18	280 871 815,53

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6 927 961,86
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 927 961,86	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	24 432 803,33	2 331 740,42	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	27 276 287,19
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	27 257 963,43
Autres Créances :	
Souscriptions à recevoir	18 323,76
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	27 485 260,43
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	26 764 543,75
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Dépôts de garantie (reçus)	380 000,00
Frais provisionnés	190 793,42
Rachat à payer	149 916,98
Somme à payer	6,28
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part P / FR0010308825	67 540,536	10 544 183,56	493 440,297	76 708 743,47
Part I / FR0010556886	-	-	437,2744	7 300 719,15
Part F / FR0013352044	0,001	0,10	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
Part P / FR0010308825		-		-
Part I / FR0010556886		-		-
Part F / FR0013352044		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
Part P / FR0010308825		-		-
Part I / FR0010556886		-		-
Part F / FR0013352044		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
Part P / FR0010308825		-		-
Part I / FR0010556886		-		-
Part F / FR0013352044		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
Part P / FR0010308825	1,20
Part I / FR0010556886	0,40
Part F / FR0013352044	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
Part P / FR0010308825	-
Part I / FR0010556886	-
Part F / FR0013352044	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	200 231 181,60
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 129 675,63	-3 262 608,68
Total	-2 129 675,63	-3 262 608,68

Part P / FR0010308825	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 032 240,71	-3 103 594,93
Total	-2 032 240,71	-3 103 594,93
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Part I / FR0010556886	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-97 434,92	-159 013,75
Total	-97 434,92	-159 013,75
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Part F / FR0013352044	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

[illegible]

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 145 350,74	-19 351 946,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 145 350,74	-19 351 946,00

Part P / FR0010308825	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 832 450,45	-16 786 949,78
Total	1 832 450,45	-16 786 949,78
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part I / FR0010556886	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	312 900,29	-2 564 996,22
Total	312 900,29	-2 564 996,22
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Part F / FR0013352044	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 10 avril 2006.

Devise

EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	221 371 096,18	280 871 815,53	379 712 894,40	356 060 109,91	368 376 474,36

Part P / FR0010308825

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	1 173 363,855	1 599 263,616	1 855 763,44	1 720 817,674	1 839 121,96
Valeur liquidative	161,16	152,26	177,05	168,81	166,99
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,17	-12,43	-0,47	0,91	2,84

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

Part I / FR0010556886

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	1 859,6615	2 296,9359	2 720,084	3 688,368	3 497,3515
Valeur liquidative	17 353,37	16 265,37	18 763,71	17 747,98	17 416,45
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	115,86	-1 185,93	95,60	233,89	407,83

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Part F / FR0013352044

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	0,001	-	886,099	899,456	3 368,67
Valeur liquidative	100,00	-	108,01	102,36	100,64
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	0,34	1,15	-0,51

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

4

Inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
IE000IP0UC52	AMUNDI ETF ICAV AMUNDI MSCI USA ESG LEADERS ETF	PROPRE	33 488,00	2 250 058,72	EUR	1,02
LU1940199711	AMUNDI MSCI EUROPE ESG LEADERS Class Acc	PROPRE	170 300,00	5 231 105,10	EUR	2,36
LU2672267098	INE SWISS L F L BD ESG GL AGG AM EUR CAP	PROPRE	3 995,00	42 601 321,70	EUR	19,24
LU2672267502	INE SWISS L F L BD ESG GL SOV AM EUR CAP	PROPRE	4 050,00	42 606 445,50	EUR	19,25
IE00BSKRJX20	ISHARES IV PLC ETF	PROPRE	1 174 000,00	4 730 046,00	EUR	2,14
LU1732224917	PARETO SICAV PARETO NORDIC CORPORATE BOND SICAV	PROPRE	18 275,00	2 209 716,14	EUR	1,00
FR0010661124	SFL F EQUITY ESG EUROPE MINIMUM VOLATILITY PART I	PROPRE	325,00	4 698 625,75	EUR	2,12
LU2083923289	SLF INC EQ ESG EUROZONE	PROPRE	530,00	5 119 895,40	EUR	2,31
FR0010654236	SWISS LIFE FUNDS F EQUITY ESG EURO ZONE MINI VOLATI I FCP	PROPRE	240,00	4 745 673,60	EUR	2,14
FR0013123999	SWISS LIFE FUNDS (F) GREEN BONDS IMPACT I	PROPRE	230,00	2 409 436,30	EUR	1,09
LU1681196587	SWISS LIFE FUNDS LUX BOND ESG GLOBAL CORPORATES	PROPRE	3 130,00	31 441 976,80	EUR	14,20
LU1681197395	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG EURO ZONE	PROPRE	605,00	7 696 277,60	EUR	3,48
LU1681197551	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG GLOBAL	PROPRE	675,00	10 986 367,50	EUR	4,96
LU1681197635	SWISS LIFE FUNDS LUX EQUITY ESG GLOBAL HIGH DIVIDEND	PROPRE	375,00	5 495 197,50	EUR	2,48
LU1341172499	SWISS LIFE FUNDS LUX SICAV SWISS LIFE FUBDS LUX EQUITY	PROPRE	72 575,00	11 165 663,75	EUR	5,04
LU1681197478	SWISS LIFE FUNDS LUX SWISS LIFE FUNDS SICAV EQUITY ESG USA	PROPRE	590,00	10 918 799,60	EUR	4,93
LU2038872649	SWISS LIFE FUNDS SICAV BOND ESG EURO HIGH YIELD	PROPRE	1 000,00	102 800,00	EUR	0,05
LU2038872722	SWISS LIFE FUNDS SICAV BOND ESG EURO HIIGH YIELD	PROPRE	1 100,00	11 471 801,00	EUR	5,18
LU1681197981	SWISS LIFE FUNDS SICAV EQUITY ESG GLOBAL MINIMUM VOLATILITY	PROPRE	295,00	4 314 198,00	EUR	1,95
LU1681197122	SWISSE LIFE FD LUX SICAV BOND GLOBAL HIGH YIELD SICAV	PROPRE	415,00	4 456 701,60	EUR	2,01
Total O.P.C.V.M.				214 652 107,56		96,96
Total Valeurs mobilières				214 652 107,56		96,96
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	Ach diff op de capi	PROPRE	-149 916,98	-149 916,98	EUR	-0,07
	Banque EUR Swisslife	PROPRE	6 927 961,86	6 927 961,86	EUR	3,13

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	Sous recev EUR SWB	PROPRE	18 323,76	18 323,76	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				6 796 368,64		3,07
DEPOSIT DE GARANTIE						
	Collatéral esp Recu	PROPRE	-380 000,00	-380 000,00	EUR	-0,17
Total DEPOSIT DE GARANTIE				-380 000,00		-0,17
FRAIS DE GESTION						
	PrComGestFin	PROPRE	-180 632,08	-180 632,08	EUR	-0,08
	PrComGestFin	PROPRE	-10 161,34	-10 161,34	EUR	-0,00
	PrN-1ComGestFin	PROPRE	-6,28	-6,28	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-190 799,70		-0,09
Total Liquidites				6 225 568,94		2,81
Change a terme						
Change a terme						
	OVCT 240105 GBP/EUR	RECU	2 355 577,79	2 355 577,79	EUR	1,06
	OVCT 240105 GBP/EUR	VERSE	-2 021 000,00	-2 331 740,42	GBP	-1,05
	OVCT 240105 USD/EUR	RECU	24 902 385,64	24 902 385,64	EUR	11,25
	OVCT 240105 USD/EUR	VERSE	-26 997 000,00	-24 432 803,33	USD	-11,04
Total Change a terme				493 419,68		0,22
Total Change a terme				493 419,68		0,22
Total SWISS LIFE FUNDS (F) MULTI ASSET MODERATE				221 371 096,18		100,00

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

Swiss Life Asset Managers France
153, rue Saint-Honoré
75001 Paris

Siège social :
Tour la Marseillaise
2 bis, boulevard Euroméditerranée
Quai d'Arenc - CS 50575
13236 Marseille Cedex 02

fr.swisslife-am.com

SA au capital social de 671 167 €
499 320 059 R.C.S. Marseille
Société de gestion de portefeuille
Agrément AMF n° GP 07000055
Carte professionnelle n° A12-5387
Caisse de Garantie CEGC
16, rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999,
92919 La Défense Cedex